

Arrêté du Président n°2025-07-030

OUVERTURE ANTICIPEE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, SITUEE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE « KERGRE » EN LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR SUITE A TRAVAUX DE MAINTENANCE.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 du département des Côtes d'Armor;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération dispose de la compétence obligatoire : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage et des terrains familiaux ;

Considérant l'arrêté communautaire N° 2025-04-22B en date du 17 avril 2025 portant sur la fermeture de l'aire de Kergré du 04/07/2025 au 21/07/2025 pour travaux de maintenance.

Considérant que les travaux de maintenance de l'aire sont terminés.

Considérant qu'il convient d'ouvrir l'aire d'accueil des gens du voyage avant la date prévue initialement dans l'arrêté, afin d'y accueillir des voyageurs actuellement stationnés sur l'aire d'accueil temporaire, rue de Porsmin à Grâces.

ARRETE

Article 1er – L'aire d'accueil des gens du voyage située dans la zone industrielle de Kergré en la commune de Ploumagoar 22970, sera ouverte au public à compter du vendredi 11 juillet 2025.

Article 2 - La réouverture du site au public est prévue le vendredi 11 juillet à 12h00.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services de Guingamp-Paimpol Agglomération, Monsieur le Directeur général des services adjoint, Monsieur le Capitaine de la Compagnie de Gendarmerie de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Préfet des Côtes d'Armor ;
- M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Guingamp ;
- M. le Maire de Ploumagoar ;
- M. le Maire de Guingamp.

Fait à Guingamp

Le 11/07/2025

Le Président,

M. Vincent Le Meaux

Par déléation du Président,

Le Vice-président

Samuel Le Gacuyat

